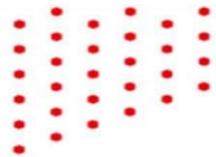




## **DISPOSITIONS FINANCIERES – SAISON 2025/2026**

### **Sommaire**

1.	DISPOSITIONS FINANCIERES DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE .....	2
1.1.	COTISATIONS .....	2
1.2.	DROITS D'ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS .....	2
1.3.	DROITS D'ENGAGEMENTS ET MATCH DE COUPES .....	2
2.	DISPOSITIONS FINANCIERES DU RESSORT DU COMITE DIRECTEUR.....	3
2.1.	FORMATION .....	3
2.2.	FRAIS DE DOSSIERS .....	3
2.3.	TABLEAU DES AMENDES DISCIPLINAIRES JOUEURS, ENTRAINEURS, EDUCATEURS, ARBITRE, DIRIGEANTS.....	3
2.4.	TABLE DES PENALITES.....	5
2.4.1.	FORFAIT .....	5
2.4.2.	FORFAIT GENERAL .....	5
2.4.3.	PENALITES DEFAUTS ENGAGEMENTS - RETRAITS .....	5
2.4.4.	PENALITES AUTRES .....	5
2.4.4.	PENALITES DEFAUTS LICENCES - QUALIFICATIONS.....	5
2.4.5.	PENALITES DEFAUTS MATCHS .....	6
2.4.6.	PENALITES DEFAUTS FEUILLES DE MATCHS - FMI .....	6
2.4.7.	PENALITES NON-RESPECT DES OBLIGATIONS AUX STATUTS ET AUTRES .....	7
2.4.8.	PENALITES DEFAUTS TERRAINS - INFRASTRUCTURES .....	7
2.4.9.	PENALITES DEFAUTS ABSENCES (MATCH, AUDITION, REUNION, CONVOCATION, AG) .....	7
2.4.10.	FRAIS ET PENALITES DIVERSES.....	7
2.5.	INDEMNITES .....	7
2.5.1.	INDEMNITES ARBITRES – ARBITRES ASSISTANTS – OBSERVATEURS - DELEGUES .....	7
2.5.2.	INDEMNITES KILOMETRIQUES.....	8
2.5.3.	INDEMNITES DEPLACEMENTS CLUBS .....	8
2.6.	RECOMPENSES .....	8
2.7.	FLUX FINANCIERS DISTRICT - CLUB.....	9
2.7.1.	APPEL DE FOND « CAISSE DE PEREQUATION ARBITRAGE » .....	9
2.7.2.	RELEVES FINANCIERS .....	9
2.7.3.	RELEVES FINANCIERS – PRELEVEMENT MENSUEL (nouveau) .....	9
2.7.4.	REGLEMENT FINANCIER – OBLIGATION DES CLUBS .....	10
2.7.5.	FRAIS D'ARBITRAGE .....	11



## 1. DISPOSITIONS FINANCIERES DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE

### 1.1. COTISATIONS

A.1.	Clubs affiliés (cotisation annuelle) .....	150€
A.2.	Caisse de solidarité.....	15€
A.3.	Droit Affiliation d'un Nouveau Club (garantie de créances) .....	500€
A.4.	Part sur licences (base = nombre de licences au 30 juin de la saison n-1).....	7€/licence
A.5.	Membres individuels .....	15€

### 1.2. DROITS D'ENGAGEMENTS CHAMPIONNATS

B.1.	Championnats Seniors G D1 et D2 .....	460€
B.2.	Championnats Seniors G D3 et D4 .....	360€
B.3.	Championnats Seniors G D4, clubs engagés en phase printemps.....	150€
B.4.	Championnats Seniors F à 11 .....	120€
B.5.	Championnats Seniors F à 8 .....	80€
B.5b.	Championnats Seniors F à 8 (Phase Printemps).....	40€
B.6.	Championnats Jeunes U18G, U15 .....	120€
B.7.	Championnats Jeunes U18G, U15 (Phase Printemps ou Pratique à 8).....	80€
B.8.	Championnats Jeunes G U13, U11 .....	70€
B.8b.	Championnats Jeunes G U13, U11 (Phase Printemps).....	40€
B.9.	Championnats Jeunes U7 à U10 (Maxi 110€/club/catégorie) .....	20€
B.10.	Championnats Jeunes Féminins U13F à U18F.....	40€
B.11.	Futsal Associé Séniors G .....	70€
B.12.	Futsal Associé U18 G .....	40€
B.13.	Futsal Associé Séniors F .....	35€
B.14.	Futsal Associé U13G, U15G .....	35€
B.15.	Futsal Associé U16F, U18F.....	35€
B.16.	Futsal Associé U7 à U11 .....	25€
B.17.	Futsal Spécifique Seniors Garçons.....	0€

### 1.3. DROITS D'ENGAGEMENTS ET MATCH DE COUPES

C.1.	Coupe de l'Amitié (Seniors G) .....	30€
C.2.	Coupe du Département (Seniors G) .....	60€
C.3.	Coupe Sport2000-Crédit Mutuel (Seniors G) .....	60€
C.4.	Coupe Crédit Agricole-Département (Seniors F à 11) .....	40€
C.5.	Coupe Crédit Agricole-Département (Seniors F à 8, U18F, U16F).....	30€
C.6.	Coupe Crédit Mutuel-Département (U18G, U15G).....	300€
C.7.	Droits sur match Coupe Seniors G (1/8 Finale) .....	30€
C.8.	Droits sur match Coupe Seniors G (1/4 Finale) .....	40€
C.9.	Droits sur match Coupe Seniors G (1/2 Finale) .....	60€
C.10.	Droits sur match Coupes Jeunes et Féminines.....	Gratuit



## 2. DISPOSITIONS FINANCIERES DU RESSORT DU COMITE DIRECTEUR

### 2.1. FORMATION

E.1.	Formation Educateurs, Dirigeants, organisée par IR2F .....	Voir dispositions financières de la Ligue
E.2.	Formation des dirigeants organisée par le District .....	Gratuit
E.3.	Formation Initiale Arbitres .....	140€/Arb.
E.4.	Examen Pratique Arbitre hors FIA ( <i>reprise activité</i> ).....	70€/Arb.
E.5.	Perfectionnement Arbitre ( <i>Accompagnement Accès Ligue</i> ) .....	50€/Arb.
E.6.	Formation Continue des Arbitres .....	30€/Arb.
E.7.	Formation Arbitre de clubs .....	50€/Arb.

### 2.2. FRAIS DE DOSSIERS

F.1.	Ouverture dossier à la suite de Réserves, Réclamation, Appel .....	35€
F.2.	Confirmation de réserves, Réclamation .....	35€
F.3.	Non-Confirmation de Réserves .....	30€
F.4.	Frais de Dossier Appel en District .....	80€

### 2.3. TABLEAU DES AMENDES DISCIPLINAIRES JOUEURS, ENTRAINEURS, EDUCATEURS, ARBITRE, DIRIGEANTS

Articles	Descriptions	Joueur	Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel Médical / Public / Arbitre
			2025/2026
	Rappel au devoir de sa charge	16€	16€
1.1	1 <sup>er</sup> avertissement	16€	16€
1.1	2 <sup>ème</sup> avertissement	22€	22€
1.3	3 <sup>ème</sup> avertissement	35€	35€
1.2	Exclusion pour cumul de deux avertissements	35€ (5€ x nb de matchs de suspension de 2 à 5 matchs)	35€ (5€ x nb de matchs de suspension de 2 à 5 matchs)
2	Anéantissement d'une occasion de but.	35€ (5€ x nb de matchs de suspension de 2 à 5 matchs)	
3	Faute grossière	35€ (5€ x nb de matchs de suspension de 2 à 5 matchs)	
4	Comportement excessif / déplacé	40€ (5€ x nb de matchs de suspension de 2 à 5 matchs)	50€ (5€ x nb de matchs de suspension de 2 à 5 matchs)
5	Comportement blessant	40€ (5€ x nb de matchs de suspension de 2 à 5 matchs)	50€ (5€ x nb de matchs de suspension de 2 à 5 matchs)
6	Comportement grossier / injurieux	40€ (5€ x nb de matchs de suspension de 2 à 5 matchs)	60€ (5€ x nb de matchs de suspension de 2 à 5 matchs)
7	Comportement obscène	50€ (5€ x nb de matchs de suspension de 2 à 5 matchs)	60€
8	Comportement intimidant / menaçant	60€	90€
9	Comportement discriminatoire	150€	200€



Articles	Descriptions	Joueur	Entraîneur / Educateur / Dirigeant / Personnel Médical / Public / Arbitre
		2025/2026	2025/2026
10	Bousculade volontaire <i>à l'encontre d'un officiel</i>	300€	400€
10	Bousculade volontaire <i>à l'encontre d'un joueur / entraîneur / dirigeant / personnel médical / public</i>	50€ (5€ x nb de matchs de suspension de 2 à 5 matchs)	100€
11	Tentative de brutalité / tentative de coup <i>à l'encontre d'un officiel</i>	300€	400€
11	Tentative de brutalité / tentative de coup <i>à l'encontre d'un joueur / entraîneur / dirigeant / personnel médical / public</i>	50€ (5€ x nb de matchs de suspension de 2 à 5 matchs)	100€
12	Crachat <i>à l'encontre d'un officiel</i>	200€	300€
12	Crachat <i>à l'encontre d'un joueur / entraîneur / dirigeant / personnel médical / public</i>	200€	300€
13.1	Acte de brutalité / coup n'occasionnant pas de blessure ou une blessure uniquement observée par un arbitre <i>à l'encontre d'un officiel</i>	50€	120€
13.1	Acte de brutalité / coup n'occasionnant pas de blessure ou une blessure uniquement observée par un arbitre <i>à l'encontre d'un joueur / entraîneur / dirigeant / personnel médical / public</i>	50€	50€
13.2	Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical <i>à l'encontre d'un officiel</i>	150€	200€
13.2	Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical <i>à l'encontre d'un joueur / entraîneur / dirigeant / personnel médical / public</i>	100€	150€
13.3	Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical avec I.T.T. inférieur ou égale à 8 jours <i>à l'encontre d'un officiel</i>	200€	300€
13.3	Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical avec I.T.T. inférieur ou égale à 8 jours <i>à l'encontre d'un joueur / entraîneur / dirigeant / personnel médical / public</i>	150€	200€
13.4	Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical avec I.T.T. supérieure à 8 jours <i>à l'encontre d'un officiel</i>	250€	300€
13.4	Acte de brutalité / coup occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical avec I.T.T. supérieure à 8 jours <i>à l'encontre d'un joueur / entraîneur / dirigeant / personnel médical / public</i>	150€	200€
	<b>Deuxième</b> Exclusion d'un même joueur / entraîneur / éducateur / dirigeant / personnel médical dans la même saison, pour même motif.	Amende : Motif du barème ci-dessus X 2	
	<b>A partir de la troisième</b> Exclusion d'un même joueur / entraîneur / éducateur / dirigeant / personnel médical dans la même saison, pour même motif.	Amende : Motif du barème ci-dessus X 3	



## 2.4. TABLE DES PENALITES

### 2.4.1. FORFAIT

G.1.	Forfait match de championnat toutes divisions ou des coupe Seniors ( <i>libre et futsal spé.</i> ) .....	55€
G.2.	Forfait match de championnat ou de coupe Jeunes de U14 à U18 G ou F .....	35€
G.3.	Forfait match de championnat ou de coupe Foot à 8 G ou F (Jeunes de U10 et U13) .....	30€
<i>Pour les cas G.1., G.2. et G.3. si le forfait intervient dans les 3 dernières journées les amendes sont doublées</i>		
G.4.	Forfait Futsal associé U11 à U13G et U11 F à U16F ( <i>amende par journée ou plateau</i> ) .....	30€
G.5.	Forfait Futsal associé Toutes autres Catégories G ou F ( <i>amende par journée ou plateau</i> ) .....	50€
<i>Amende doublée en cas d'absence lors des finales</i>		
G.6.	Match non-joué à partir des U13G et U16F ( <i>amende aux deux équipes</i> ) .....	30€
G.7.	..... Absence à compétition ou animation organisée par le District avec convocation ou confirmation engagement du club G.7.1. Club absent excusé 7 jours avant .....	30€
	G.7.2. Club absent excusé à moins de 7 jours ou non excusé ( <i>si dotation du District/Ligue/FFF</i> ) .....	100€
	G.7.3. Club absent excusé à moins de 7 jours ou non excusé ( <i>si pas de dotation du District/Ligue/FFF</i> ) .....	50€
<i>Pour les cas G.7 Non-convocation du club la saison suivante</i>		
G.8.	Club forfait toute catégorie dans les compétitions dotées d'un jeu de maillots par partenaire lors du match suivant le tirage officiel .....	300€

### 2.4.2. FORFAIT GENERAL

H.1.	Départementale 1 (D1) .....	200€
H.2.	Départementale 2 (D2) .....	150€
H.3.	Départementale 3 (D3) .....	130€
H.4.	Départementale 4 (D4) .....	100€
H.5.	Départementale 1F (D1F) Féminines à 11 .....	100€
H.6.	Départementale 2F (D2F) Féminines à 8 .....	100€
H.7.	Futsal associé Séniors .....	60€
H.8.	Futsal spécifique Séniors .....	0€
H.9.	Championnat Jeunes de U14 à U18 G ou F .....	60€
H.10.	Championnat Jeunes Foot à 8 G ou F (Jeunes de U10 et U13) .....	35€

### 2.4.3. PENALITES DEFAUTS ENGAGEMENTS - RETRAITS

I.1.	Engagement tardif d'équipe ( <i>après publication des calendriers et avis de la Commission</i> )	
	I.1.1. Séniors G et F à 11 .....	50€
	I.1.2. Jeunes U11 à U18 G et F et Seniors G et F à 8 .....	35€
<i>I.2. Retrait d'Engagement d'équipe (<i>après publication des calendriers</i>)</i>		
	I.2.1. Séniors G et F à 11 .....	80€
	I.2.2. Jeunes U11 à U18 G et F et Seniors G et F à 8 .....	30€

### 2.4.4. PENALITES AUTRES

J.1.	Non-respect des diverses procédures .....	50€
------	---	-----

### 2.4.4. PENALITES DEFAUTS LICENCES - QUALIFICATIONS

K.1.	Joueur suspendu jouant malgré la suspension .....	80€
<i>(+ Nouvelle suspension et match perdu avec moins un point avec report de points au club adverse)</i>		
K.2.	Joueur ou dirigeant suspendu exerçant une fonction officielle malgré la suspension .....	80€
<i>(En cas de réserve, match perdu par pénalité avec moins un point et report de points au club adverse)</i>		
K.3.	Joueurs disputant 2 matchs le même jour ou sur 2 jours consécutifs, .....	50€
<i>+ Match perdu par pénalité avec moins un point et report de points au club adverse et 1 match de suspension ferme au joueur</i>		
K.4.	Faux nom, fraude sur identité, trucage de licence ( <i>amende minimum</i> ) .....	200€
<i>+ Match perdu par pénalité avec moins un point et report de points au club adverse et suspension du joueur</i>		
K.5.	Club faisant jouer un ou plusieurs joueur(s) non qualifiés ( <i>toutes catégories</i> )	
	K.5.1. Si réserve et posée avant le match .....	50€/joueur
<i>+ Match perdu par pénalité avec moins un point et report de points au club adverse</i>		
	K.5.2. Si réserve réclamation posée après le match .....	50€/joueur
<i>+ Match perdu par pénalité avec moins un point et sans report de points au club adverse</i>		



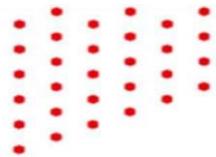
K.6.	Refus ou absence non excusée d'un joueur ou joueuse à une sélection, un perfectionnement, une détection ou un rassemblement ( <i>toutes catégories</i> ) .....	50€
+ Suspension éventuelle et facturation au club des frais de repas de 10€ (si repas ce jour-là)		
K.7.	Joueur ou joueuse refusant une sélection et jouant un autre match ce jour-là .....	50€
+ Suspension éventuelle		
K.8.	Absence de listing de licences (quel que soit le support) .....	50€
K.9.	Défaut de licence pour un joueur n'ayant pas de licence enregistrée	
K.12.1.	Foot à 5, à 8 .....	35€/licence
K.12.2.	Foot à 11.....	100€/licence
+ pour cas K.12	Match perdu par pénalité avec moins un point et report de points au club adverse à partir des catégories U15F ET U15F	
K.10.	Personne exerçant une fonction officielle sans être licenciée .....	60€
+ frais de réserve à la charge du club fautif		
K.11.	Non-présentation liste "joueurs" : 5 derniers matches .....	200€

#### 2.4.5. PENALITES DEFAUTS MATCHS

L.1.	Refus de remplir les formalités règlementaires .....	80€
(+ match perdu avec moins un point et report de points au club adverse)		
L.2.	Equipe quittant le terrain avant la fin de la partie .....	100€
(+ match perdu avec moins un point et report de points au club adverse)		
L.3.	Match arrêté par arbitre pour non-respect de ses décisions.....	150€
(+ match perdu avec moins un point et report de points au club adverse)		
L.4.	Match (toutes catégories) arrêté pour coups à arbitres .....	300€
(+ match perdu avec moins un point et report de points au club adverse) (amende minimum)		
L.5.	Club jouant un match amical en remplacement d'un match officiel prévu sur même terrain .....	150€
L.6.	Modification horaire d'un match sans information au District	
L.6.1.	Foot à 11.....	100€
L.6.2.	Autres pratiques.....	50€
L.7.	..... Changement date ou horaire tardif ( <i>moins de 5 jours avant la rencontre</i> ) ou de lieu ( <i>moins de 5 jours avant la rencontre</i> ) <i>(amende appliquée au club demandeur)</i>	
L.7.1.	Foot à 11.....	50€
L.7.2.	Autres pratiques.....	25€
L.8.	Club utilisant un joueur d'un autre club en match amical et sans autorisation .....	100€
L.9.	Joueur jouant avec autre club sans autorisation ( <i>club d'accueil</i> ) .....	80€
+ Suspension du joueur de 15 jours à 3 mois		
L.10.	Absence déléguée à l'arbitre en seniors et jeunes, compétition à 11, masculin et féminin.....	50€
L.11.	Absence de dirigeant Equipes Seniors G et F lors de la rencontre ou sur feuille de match .....	30€
L.12.	Heure de match non respecté ( <i>retard</i> ).....	50€
L.13.	Match arrêté par envahissement du terrain ( <i>amende minimum</i> ).....	100€
+ match perdu avec moins un point et report de points au club adverse		
L.14.	Mauvaise organisation d'un match, incidents imputables soit au club recevant soit au club visiteur .....	80€
L.15.	Utilisation de maillots non numérotés toutes catégories ou non-respect de la numérotation ordinaire (1-2-..14) .....	50€
L.16.	Club ne disposant pas d'un stade homologué ou agréé correspondant à sa division avec dérogation accordé par le CD	
L.16.1.	Départementale 1 (D1) .....	30€
L.16.2.	Départementale 1 F, 2, 3, 4 (D1 F - D2 - D3 - D4) .....	15€
L.17.	Non-protection des arbitres ( <i>amende minimum</i> ) .....	80€

#### 2.4.6. PENALITES DEFAUTS FEUILLES DE MATCHS - FMI

M.1.	Retard envoi du scan sur FootClubs feuille de match ou plateau ( <i>toutes catégories</i> ) .....	30€
M.2.	Non-envoi feuille de plateau ou de match dans les 5 jours après rappel ( <i>toutes catégories</i> ) .....	50€
+ retrait de 3 points si classement		
M.3.	Feuille de plateau, de défis ou de jonglage incorrectement ou insuffisamment remplie ( <i>toutes catégories</i> ) .....	25€
M.4.	FMI Absence de code ( <i>toutes catégories</i> ) .....	50€
M.5.	FMI Absence de tablette ( <i>toutes catégories</i> ) .....	50€
M.6.	Absence de transmission ( <i>toutes catégories, 48h</i> ) .....	80€
M.7.	FMI Non-envoi du rapport de constat d'échec de transmission ( <i>toutes catégories</i> ) .....	50€



## 2.4.7. PENALITES NON-RESPECT DES OBLIGATIONS AUX STATUTS ET AUTRES

<b>N.1.</b>	Infraction au statut de l'arbitrage Obligations d'arbitres	
N.1.1.	Première saison d'infraction : Départementale 1 (D1) .....	120€
N.1.2.	Première saison d'infraction : Départementale 2 – 3 - 4 Clubs de Jeunes.....	80€
N.1.3.	Deuxième saison d'infraction ( <i>tous clubs</i> ) .....	amende doublée
N.1.4.	Troisième saison d'infraction ( <i>tous clubs</i> ).....	amende triplée
N.1.5.	Quatrième saison d'infraction et suivantes ( <i>tous clubs</i> ).....	amende quadruplée
<b>N.2.</b>	Club non en règle avec les obligations d'équipes "Jeunes" District	
N.2.1.	Première saison d'infraction .....	100€
N.2.2.	Deuxième saison d'infraction.....	amende doublée
N.2.3.	Troisième saison d'infraction .....	amende triplée
<b>N.3.</b>	Clubs D1 non en règle avec les obligations d'encadrement ( <i>par absence non déclarée et par match</i> ) .....	25€
<b>N.4.</b>	Non-Désignation dans Footclubs ou non concordance des responsables d'équipes M et F des catégories U13 à Seniors ...	15€/match

## 2.4.8. PENALITES DEFAUTS TERRAINS - INFRASTRUCTURES

<b>O.1.</b>	Terrain non jouable par manque de traçage ou traçage non règlementaire .....	50€
	+ <i>match perdu avec moins un point et report de points au club adverse</i>	
<b>O.2.</b>	Déclaration d'impraticabilité terrain non reconnu par le District ou non-respect de la procédure de déclaration de terrain impraticable.....	100€
<b>O.3.</b>	Frais engagés pour contrôle terrain déclaré impraticable et reconnu praticable par le responsable du secteur (+ <i>frais kilométriques</i> ) .....	50€
<b>O.4.</b>	Club refusant de prêter son terrain au district suite aide FAFA par convention.....	100€

## 2.4.9. PENALITES DEFAUTS ABSENCES (MATCH, AUDITION, REUNION, CONVOCATION, AG)

<b>P.1.</b>	Absence de l'arbitre au match	
P.1.1.	1 <sup>ère</sup> absence arbitre appartenant à un club ( <i>retrait sur les indemnités d'arbitrage</i> ).....	40€
P.1.2.	1 <sup>ère</sup> absence arbitre indépendant ( <i>retrait sur les indemnités d'arbitrage</i> ).....	40€
P.1.3.	De la 2 <sup>ème</sup> à la 4 <sup>ème</sup> absence.....	amende doublée
<b>P.2.</b>	Absence non justifiée d'un candidat arbitre à ses examens ( <i>amende au club</i> ) .....	40€
<b>P.3.</b>	Non-envoi de rapport de match par l'arbitre ou envoi tardif ( <i>après 17h le mardi</i> ) ( <i>Amende retirée sur frais arbitre</i> )	50€
<b>P.4.</b>	Absence non excusée à une audition ou convocation à une commission ( <i>Délai &lt; 48 heures avant la réunion</i> ).....	60€
<b>P.5.</b>	Club non représenté et absent aux Assemblées de District.....	100€
<b>P.6.</b>	Club ne prenant pas part à l'émargement de fin d'AG.....	25€
<b>P.7.</b>	Club absent aux réunions d'informations obligatoires .....	40€
<b>P.8.</b>	Absence clubs aux tirages publics des coupes .....	100€
<b>P.9.</b>	Absence non justifiée arbitre au stage de rentrée ou de mi-saison ( <i>Pour chaque stage, retrait sur les indemnités d'arbitrage</i> ) .....	40€

## 2.4.10. FRAIS ET PENALITES DIVERSES

<b>Q.1.</b>	Frais de dossier FAFA ( <i>dossier emploi non concerné</i> ) .....	0,50% du montant accordé
		Minimum 50€
<b>Q.2.</b>	Non-envoi de rapport d'un licencié après demande d'une commission ou envoi tardif ( <i>après 17h le mardi</i> ).....	40€
<b>Q.3.</b>	Club Portant une accusation non justifiée .....	200€

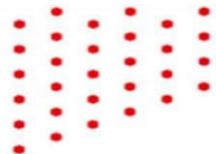
## 2.5. INDEMNITES

### 2.5.1. INDEMNITES ARBITRES – ARBITRES ASSISTANTS – OBSERVATEURS - DELEGUES

Les indemnités sont réglées par le District au titre de la caisse de péréquation (règlement une fois par mois, vers le 10 de chaque mois). Les arbitres sont priés de fournir un RIB au District avant le début des compétitions.

Pour les rencontres U11, U13 F et G, Futsal F et G les indemnités sont attribuées par plateau.

<b>R.1.</b>	Arbitre Centre Compétitions Séniors G et F.....	40€
<b>R.2.</b>	Arbitre Assistant Compétitions Séniors G et F .....	25€
<b>R.3.</b>	Arbitre Centre Compétitions U18 G & F .....	35€
<b>R.4.</b>	Arbitre Assistant Compétitions U18 G & F .....	25€
<b>R.5.</b>	Arbitre Centre Compétitions Senior F à 8 .....	30€



R.6.	Arbitre Centre Compétitions Jeunes U11 A 15 G et U13 F à U16 F .....	30€
R.7.	Arbitre Assistant Compétitions Jeunes U11 A 15 G et U13 F à U16 F .....	21€
R.8.	Arbitre Futsal toutes catégories .....	30€/Arb./Plateau
R.9.	Arbitre Festival U11 ou U13 .....	50€/journée
R.10.	Arbitre Festival U11 ou U13 .....	30€/½ journée
R.11.	Arbitre Futsal Spécifique .....	40€
R.12.	Indemnités de Formation Examinateurs ou Observateurs .....	12€

### 2.5.2. INDEMNITES KILOMETRIQUES

Les indemnités kilométriques sont calculées sur la distance aller-retour conseillée par Michelin. Les personnes défrayées sont priées de fournir un certificat d'immatriculation à leur nom (leasing inclus), ou celui de leur conjoint, ou celui de leur parent s'il est rattaché au même foyer fiscal, au District avant le début des compétitions.

S.1.	Arbitre ( <i>Règlement par le district au titre de la caisse de péréquation</i> ) .....	0,446€
S.2.	Délégué, Observateur, Tuteur .....	0,446€
S.3.	Arbitre convoqué à audition .....	0,446€
S.4.	Bénévole ( <i>sauf déplacement Assemblée Générale</i> )..... <i>Possibilité d'abandon des indemnités déplacement et de bénéficier de la déduction fiscale (crédit impôt)</i>	0,380€
S.5.	Salarié .....	0,446€

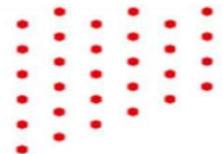
### 2.5.3. INDEMNITES DEPLACEMENTS CLUBS

Cette mesure s'applique, aux clubs, quel que soit le niveau ou la catégorie d'équipe, qui se seraient déplacés lors de rencontres de championnat ou coupe reportées en raison d'im praticabilité de terrain. La demande du club est à formuler au secrétariat du District dans les 10 jours qui suivent le report du match.

Barème d'indemnisation : 1 équipe à 11 = 4 voitures // .....	1 équipe à 8 = 3 voitures
U.1. Trajet aller-retour calculé sur la distance conseillée par Michelin.....	0,446€

## 2.6.RECOMPENSES

Les récompenses sont validées chaque saison par le Comité Directeur, sur proposition de la Commission Honneur et Récompenses.



## 2.7. FLUX FINANCIERS DISTRICT - CLUB

Tous les clubs sont tenus de fournir un RIB au District.

### 2.7.1. APPEL DE FOND « CAISSE DE PÉREQUATION ARBITRAGE »

Tous les clubs participants à une compétition se déroulant en une seule phase, sur l'ensemble de la saison, et dont la Commission des Arbitres désignera des arbitres pour chaque match (D1 ; D2 ; D3 ; D1F ; **U18 D1**), seront prélevés d'un montant proposé par la Commission des Finances et validé par le Comité Directeur, sur une période de 9 mois (de septembre à mai). Une régularisation sera appliquée sur le relevé n°3.

Cette mesure apportera une totale équité entre les clubs vis-à-vis de l'arbitrage. Tous les clubs d'une même division paieront la même somme au titre de l'arbitrage. Elle sera calculée sur la base du nombre de matchs joués et des frais de déplacements effectués par les arbitres lors des deux dernières saisons. La Commission des Finances détermine le cout moyen par club, comprenant les frais de déplacement et l'indemnité de match, destiné à alimenter la caisse de péréquation pour la saison à venir.

### 2.7.2. RELEVES FINANCIERS

L'application « Footclubs » permet aux clubs de consulter leur situation financière en temps réel et de télécharger le dernier relevé en cours. Le club est averti d'un nouveau relevé par un mail sur la boite officielle du club.

Les appels de fonds sont mis en ligne à raison de 3 fois par saison selon les modalités suivantes (le contenu des relevés est indiqué ci-dessous à titre informatif et n'est pas nécessairement exhaustif) :

N°	Dates de l'appel de fond et de règlement	Contenu du relevé
1	Mi-octobre Règlement à 30 jours	- Cotisations club - Caisse de solidarité - Part sur licence - Reliquat saison n-1
2	Fin janvier Règlement à 30 jours	- Engagement des équipes en championnats et coupes - Amendes et discipline arrêté au 31 décembre - Frais arbitrage matchs hors péréquation arbitrage et futsal, arrêté au 31 décembre
3	Fin juin Règlement à 30 jours	- Droits matchs coupes - Solde amendes et discipline - Solde frais arbitrage toutes compétitions et toutes catégories

**Le District recommande aux clubs de régler leur relevé par virement bancaire plutôt que par chèque.**

Le District incite vivement les clubs à avoir recourt au prélèvement bancaire à l'échéance. Dans ce cas, il appartient aux clubs de se rapprocher du trésorier pour mettre en place le mandat de prélèvement.

Un club en difficulté momentanée pour le règlement des sommes dues au District peut demander un/des différé(s) de paiement(s) et/ou un étalement de paiement des relevés de compte club.

Le différé de paiement(s) et/ou l'étalement ne peuvent être une décision unilatérale du club.

Cette demande est à formuler sur l'adresse électronique [comptabilite@jura.fff.fr](mailto:comptabilite@jura.fff.fr).

En cas de réponse positive, une convention d'engagement sera co-signée entre le club et le District.

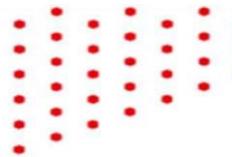
Toute convention doit permettre d'apurer la dette dans un délai maximum de trois mois, tout en assurant le paiement de la saison en cours.

### 2.7.3. RELEVES FINANCIERS – PRELEVEMENT MENSUEL (nouveau)

Les clubs ont la possibilité de mensualiser l'ensemble des frais financiers (hors caisse de péréquation arbitrage, faisant l'objet d'un prélèvement spécifique), sur 9 mois, de septembre à mai, avec une régularisation en juin (un seul relevé reprenant l'ensemble des éléments facturés et déduisant les 9 acomptes).

La mensualité, arrondi à l'euro supérieur sera déterminée comme suit : moyenne sur 9 mois de la somme des éléments ci-dessous :

- ✓ Cotisation club
- ✓ Caisse de solidarité
- ✓ Part sur licence
- ✓ Engagements au 31 août
- ✓ Amendes et Discipline : 70% de n-1
- ✓ Arbitrage : 70% de n-1 (hors appel de fond « caisse de péréquation »)



## 2.7.4. REGLEMENT FINANCIER – OBLIGATION DES CLUBS

A compter de la date d'envoi d'un appel de fonds par le service comptabilité du District, le club fait parvenir son règlement au District avant la date d'échéance fixée pour chaque acompte, définie à l'article 2.7.2 des présents Dispositions Financières. De même, pour les clubs ayant opté pour le prélèvement automatique, le prélèvement est effectué à la date d'échéance. En cas de prélèvement rejeté, les frais de rejet seront imputés au club.

Tout club qui n'est pas à jour dans le solde de son compte vis-à-vis du District à la suite des relevés est passible des sanctions prévues aux articles 200 et 233 des Règlements Généraux de la FFF.

### En cas de premier défaut de paiement sur un relevé :

J + 1 après la date limite de paiement	Le service comptabilité effectue <b>une relance</b> via Courriel sur l'adresse officielle de messagerie du club. Le club redevable des sommes dues au District a <b>un délai de 15 jours</b> pour régulariser sa situation.
J + 16 après la date limite de paiement	En cas de non-régularisation à cette nouvelle échéance, le service comptabilité effectue <b>une mise en demeure</b> via Notifoot. Des pénalités sont applicables selon les modalités suivantes : <b>10% de pénalités</b> sur le montant restant dû. Le club redevable des sommes dues au District a <b>un délai de 15 jours</b> pour régulariser sa situation.
J + 31 après la date limite de paiement	En cas de non-régularisation à cette nouvelle échéance, le club sera sanctionné de la <b>perte d'un (1) point par match de championnat joué</b> , appliquée au championnat le plus élevé hiérarchiquement (voir tableau ci-après) et ce, jusqu'à régularisation de la situation. Le service comptabilité notifie cette sanction via Notifoot.

### En cas de second défaut de paiement sur un relevé suivant :

La procédure décrite ci-dessus est appliquée également à chaque relevé suivant non-payé à l'échéance, sauf la situation à J+31 qui devient :

J + 31 après la date limite de paiement	En cas de non-régularisation à cette nouvelle échéance, le club sera sanctionné de la <b>perte deux (2) points par match de championnat joué</b> , appliquée au championnat le plus élevé hiérarchiquement (voir tableau ci-après) et ce, jusqu'à régularisation de la situation. Le service comptabilité notifie cette sanction via Notifoot.
---	---

Il est également précisé qu'un club ne peut pas être considéré en règle sur un relevé, si le solde d'un relevé précédent n'est pas encore réglé.

Il est précisé que tant que l'ensemble des acomptes et le solde de la saison N-1 n'est pas réglé, le club ou le groupement concerné sera interdit d'accès aux dossiers d'engagement de toutes les équipes en compétitions de District pour la saison N+1.

### Détermination du niveau hiérarchique :

La sanction de retrait de point(s) s'applique à l'équipe du club participant au championnat départemental le plus élevé hiérarchiquement défini dans le tableau ci-dessous (*à lire de haut en bas : le championnat D1 étant un niveau plus élevé que le championnat D2, etc...*)

D1
D2
D3
D4
D1 F
D2 F
D1 Futsal
U18 D1
U18 D2
U18 F
U15 D1
U15 D2
U16 F
U13 D1
U13 D2
U13 D3
U13 F



## 2.7.5. FRAIS D'ARBITRAGE

**Le District se substitue aux clubs pour gérer les frais liés à l'arbitrage qui sont mutualisés par niveau de compétitions.**

Tous les frais d'arbitrage sont réglés aux arbitres directement par le District, dans les conditions définies au chapitre **2.5 INDEMNITES**, par virement bancaire vers le 10 du mois suivant. Les frais sont ensuite imputés aux clubs dans les relevés n°2 et 3 et via la caisse de péréquation arbitrage.

Les frais d'arbitrage des festivals, des finales de coupes et des trophées des champions sont pris en charge par le District.

Les frais d'arbitrage de l'ensemble de compétitions (coupes et championnats), en dehors des championnats gérés en caisse de péréquation, du futsal associé, des festivals, des finales de coupes et des trophées des champions, sont imputés aux clubs au coût par match (indemnité d'arbitrage et frais de déplacement).

Les frais d'arbitrage du futsal associé sont gérés sous forme de caisse de péréquation par catégorie (entre les équipes participantes à l'ensemble des plateaux jusqu'aux finales)